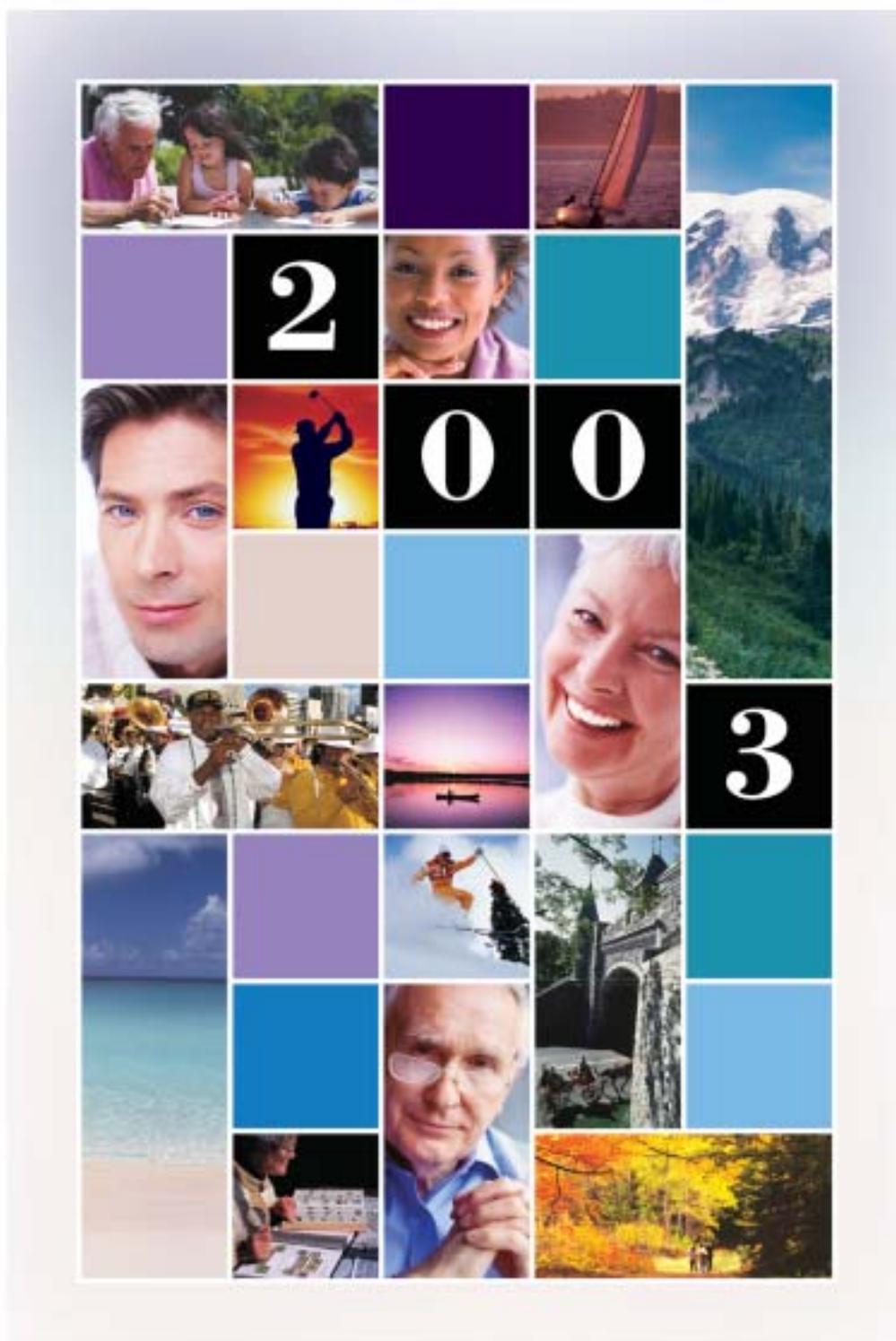


Régime de retraite de l'Université du Québec



Rapport annuel 2003

Situation financière au 31 décembre 2003 et rapport d'activités au 31 mai 2004

TABLE DES MATIÈRES

Le mode de financement	3
Les assemblées annuelles	3
Les placements	4
La politique d'exercice des droits de vote	4
La gouvernance du régime de retraite	5
Les technologies de l'information et la sécurité informatique	5
Les modifications au règlement du régime	5
Le rapport du comité de vérification	6
Les états financiers et les notes afférentes	7
Les statistiques	17
La répartition des actifs au 31 décembre 2003	18
Les rendements annualisés de la caisse globale au 31 décembre 2003	18
La répartition des actifs par gestionnaire	20
Les membres du comité de retraite	21
Les gestionnaires de portefeuilles	22
Les nouveaux retraités en 2003	23
Les retraités décédés en 2003	24
La direction du régime	24



Aux membres
du Régime de retraite de l'Université du Québec,

Aux membres
de l'Assemblée des gouverneurs
et aux employeurs visés par le
Régime de retraite de l'Université du Québec,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du paragraphe h) de l'article 21,8 du Règlement régissant le Régime de retraite de l'Université du Québec, le Comité de retraite a l'honneur de vous soumettre son rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 ainsi que le rapport d'activités au 31 mai 2004.

Marc Papillon

Président
du Comité de retraite



Michel Quimper

Vice-président
du Comité de retraite



Louise Laflamme

Présidente
du Comité de vérification



Michel Lizée

Président
du Comité de placement



André Robitaille

Directeur exécutif et secrétaire
du Comité de retraite
(au 4 avril 2004)



Richard Laflamme

Directeur général et secrétaire
du Comité de retraite
(depuis le 5 avril 2004)



Mesdames, Messieurs.

Après trois années tumultueuses, les marchés financiers se sont redressés et ont permis à la caisse de retraite de générer un rendement de 15,26 % en 2003, après avoir subi une perte de 6,98 % en 2002.

Les engagements du régime ont été évalués au 31 janvier 2004. Sur une base de continuité, le régime montre un surplus actuariel de 112,4 millions \$ pour un taux de capitalisation de 107,6 %. Ce surplus actuariel s'explique par le rendement élevé de la caisse en 2003 ainsi que par une modification à l'hypothèse de rendement réel, net des frais à long terme, laquelle passe de 3,5 % à 4 %.

Sur une base de terminaison de régime, bien qu'il soit pleinement solvable, la situation demeure préoccupante. En effet, si le régime s'était terminé le 31 janvier 2004, le taux de solvabilité aurait été de 101,5 %. Au niveau de la solvabilité, la marge est plutôt mince, ce qui a amené nos actuaires à recommander la poursuite de la hausse des cotisations pour se rapprocher du coût normal (déterminé par les actuaires) qui est de 16,30 % des salaires en 2004.

LE MODE DE FINANCEMENT

Comme le risque que la cotisation excède 18 % des salaires augmente, des modifications aux prestations ont fait l'objet d'analyses de la part de nos actuaires. Ces travaux se poursuivront en cours d'année pour réviser le mode de financement du régime.

Toutefois, les parties à la Table réseau de négociation ne se sont pas entendues pour examiner les modifications aux prestations proposées par les actuaires.

Face à l'évolution de ce dossier et considérant le niveau de risque, il est opportun que le comité travaille sur le mode de financement du régime. Cela devrait permettre de réduire le risque que la cotisation excède 18 % et de diminuer la variabilité du taux de cotisation dans le futur.

Voici les taux de cotisations adoptés pour les années 2004 et suivantes

Taux de cotisation	2004	2005	2006
(employés et employeurs)	14 %	15,5 %	16,5 %

LES ASSEMBLÉES ANNUELLES

Depuis 1991, la direction du régime tient des assemblées annuelles dans huit villes du Québec afin de présenter son rapport de gestion aux membres du régime. En 2004, les rencontres se tiendront aux dates suivantes :

Mardi 5 octobre 2004	13 h 30	Université du Québec 475, de l'Église, Québec
Mercredi 6 octobre 2004	8 h 30	Université du Québec en Outaouais 283, boul. Taché, Gatineau
Mercredi 6 octobre 2004	14 h 30	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 445, boul. de l'Université, Rouyn-Noranda
Jeudi 7 octobre 2004	8 h 30	Université du Québec à Chicoutimi 555, boul. de l'Université, Chicoutimi
Jeudi 7 octobre 2004	14 h 30	Université du Québec à Rimouski 300, Allée des Ursulines, Rimouski
Mercredi 13 octobre 2004	9 h 30	Université du Québec à Trois-Rivières 3351, boul. des Forges, Trois-Rivières
Mercredi 13 octobre 2004	14 h 30	Institut national de la recherche scientifique Campus de Laval, 531, boul. des Prairies, Laval
Jeudi 14 octobre 2004	9 h 00	Université du Québec à Montréal

Les salles vous seront confirmées par votre service des ressources humaines.

Comme par les années passées, des employés du régime seront disponibles pour des rencontres individuelles. Les participants intéressés pourront s'inscrire par l'entremise du site Internet du régime en étant avisés en temps opportun.

Entre temps, vous pouvez communiquer avec nous au : www.rruq.ca ou par notre ligne directe sans frais : 1-888-236-3677.

LES PLACEMENTS

Malgré un premier trimestre 2003 perturbé par les événements en Iraq, l'année dernière aura tout de même dégagé un très bon rendement. Les principales places boursières se sont fortement appréciées en 2003. Le S&P/TSX, le S&P 500 (\$ US) et le MSCI-EAEO (\$ CAN) ont respectivement augmenté de 26,74 %, 28,69 % et 13,88 %. Le marché obligataire canadien tel que défini par l'indice Universel Scotia Capital a augmenté de 6,70 %.

Le portefeuille de référence a généré un rendement de 13,44 % comparativement à 15,26 % pour notre caisse de retraite. Il y a donc eu une augmentation de 182 points de base au courant de l'année 2003. La valeur ajoutée a été obtenue en grande majorité par une gestion efficace de nos gestionnaires en obligations, en petites capitalisations globales et de dettes des pays émergents.

Comme notre stratégie concernant le portefeuille d'actions américaines consiste à acheter des contrats à terme du S&P 500 et qu'ils sont couverts à 60 %, seulement 40 % de ce portefeuille a subi l'impact de la dépréciation du dollar américain qui s'est élevée à -18,27% contre la devise canadienne.

En 2003, il faut souligner l'adoption de la nouvelle politique de placement qui fait une plus grande place aux placements alternatifs, notamment l'immobilier, les fonds de couverture et les placements privés. L'objectif visé est de mieux contrôler la volatilité des portefeuilles tout en diminuant la probabilité que le coût du régime dépasse 18 % des salaires.

L'année 2004 aura débuté avec l'ajout de deux nouveaux gestionnaires : la Caisse de dépôt et placement du Québec en immobilier offre un portefeuille très diversifié, non seulement au niveau sectoriel mais aussi géographiquement; en actions canadiennes, la firme Foyston, Gordon & Payne remplace les Conseillers en gestion globale State Street.

La sélection de ce dernier gestionnaire a été en grande partie basée sur les recommandations suivantes de la firme Watson Wyatt :

- Augmenter le budget de risque;
- Diversifier les sources de valeur ajoutée en ajoutant des gestionnaires de style valeur;
- Démontrer la capacité de protéger le capital.

La sélection du gestionnaire a été aussi motivée par un souci d'intégrer la gestion de l'actif avec celle du passif. Encore ici, cette préoccupation vise à mieux contrôler la volatilité du surplus et ainsi diminuer le coût du régime.

D'autres mandats sont à l'étude, notamment en actions canadiennes, pour les placements privés, les petites capitalisations globales, les fonds de couverture et possiblement les actions internationales de grandes sociétés.

LA POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le régime a adopté en 2004 une politique d'exercice des droits de vote dans la foulée des scandales de gouvernance vécus au sein de grandes entreprises comme Enron, WorldCom et Tyco. Celle-ci s'inspire de trois principes que l'on retrouve dans les politiques de droits de vote des régimes de retraite d'envergure en Amérique du Nord, ce sont :

- La rentabilité à long terme se distingue d'une simple recherche d'une hausse temporaire du prix des actions. Des principes de bonne gouvernance en matière de responsabilité sociale, environnementale et d'éthique ne peuvent qu'être profitables à un développement durable;
- L'imputabilité du conseil d'administration et des membres de la direction doit être dictée par des règles et pratiques clairement établies;
- La transparence basée sur de bonnes pratiques de vérification ne peut mener qu'à de meilleures évaluations des entreprises.

En appliquant ses droits de vote sur ces trois grands principes, le régime renforce son engagement envers les obligations découlant de sa responsabilité fiduciaire.

Cette politique sera disponible sur notre site Internet.

LA GOUVERNANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

Les scandales financiers des dernières années ont amené les milieux de la finance, notamment celui des régimes de retraite, à une réflexion sur leur gouvernance et à assurer une bonne transparence de leur gestion. Au Régime de retraite de l'Université du Québec, cet exercice a entraîné le déploiement d'efforts importants de la part des comités et s'est étendu sur une période de 18 mois. L'automne 2003 et le début de l'année 2004 ont été l'occasion pour le Comité exécutif, le Comité de placement et le Comité de vérification de se pencher sur une Politique de régie d'entreprise. La Politique a été adoptée par le Comité de retraite le 19 mars 2004. Ce document établit les règles de fonctionnement des comités et du Secrétariat, leur rôle, les droits et devoirs des membres des comités, les compétences requises, les règles relatives aux communications, les normes de contrôle interne et les mesures d'évaluation de chacun des intervenants dans la gouvernance du régime. Parmi les nouveautés introduites, le Comité de retraite a notamment approuvé l'établissement d'un système d'appel en cas d'insatisfaction d'un membre du régime de retraite, d'un code de déontologie, de normes relatives au service à la clientèle et d'une politique d'accès à des renseignements personnels. L'établissement du code de déontologie a ainsi entraîné la création d'un comité de déontologie.

L'exercice de réflexion a permis d'améliorer le processus décisionnel et la gestion du régime. Nous croyons qu'il existe un rapport direct entre une bonne gouvernance et le degré de confiance de la part de notre clientèle. L'implication de chacun des intervenants selon leur expertise respective accroîtra la crédibilité et la qualité des décisions prises. Les travaux sur la saine gouvernance se poursuivront dans les mois et les années qui suivent.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

L'année 2003 a été marquée par une évaluation de l'état de la sécurité de l'information. Pour ce faire, la firme KPMG a procédé en trois phases soit : des tests d'intrusion à l'aveugle, un contrôle global de la sécurité logique et physique et un plan d'action de tests en continu.

Les conclusions de cet exercice sont fort encourageantes :

- Les mécanismes de contrôle interne permettent d'assurer une protection adéquate des systèmes et des données;
- La firme a noté une grande sensibilisation du personnel des technologies de l'information aux notions et à l'importance de la sécurité de l'information. Les ressources du RRUQ sont en mesure d'effectuer tous les travaux de déploiement et d'entretien requis;
- L'infrastructure technologique supportant les opérations sur l'Internet est sécuritaire.

LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RÉGIME

Une modification à la Loi sur les normes du travail a entraîné un nouveau droit pour les membres du Régime. Ainsi, depuis le 1^{er} mai 2003, un employé peut maintenir sa participation au régime de retraite pendant les périodes au cours desquelles il est en congé sans solde pour l'une des raisons prévues à la Loi sur les normes du travail, pourvu que l'employé et l'employeur assument leur part respective des cotisations.

LES ENTENTES DE TRANSFERT

Depuis le dernier rapport annuel, le régime de retraite a conclu trois nouvelles ententes, soit avec la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal et les chargés de cours de l'Université Laval.

LES NOMINATIONS ET LES REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le personnel du Secrétariat et les intervenants dans les établissements pour leur bon travail et leur collaboration.

En terminant, nous remercions pour leur support constant messieurs Gilles Bergeron, Louis Chapelain, Louis Gosselin, Robert Maranda, Daniel McMahon et Denis Savard dont les mandats comme membres du Comité de retraite se sont terminés en cours d'année. Nous souhaitons la bienvenue à leurs remplaçants, messieurs Eugène Arsenault, Daniel Bénéteau, Martin Côté, René Garneau et madame Hélène Grand-Maître.

LE RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aux membres du Régime de retraite de l'Université du Québec

Le Comité de vérification a tenu trois réunions au cours de la dernière année. Il a formulé divers commentaires et propositions relativement à la conception d'une politique de régie d'entreprise et a participé à son élaboration. Le comité s'est intéressé de très près au déroulement et aux résultats de l'opération d'intervention dans les constituantes visant à améliorer la qualité des données de base du régime. Il a participé au processus de sélection du vérificateur externe. Il s'est penché sur la présentation des états financiers ainsi que sur les mesures de contrôle interne.

Le Comité de vérification a étudié les états financiers du régime au 31 décembre 2003. En l'absence d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2003, ceux-ci reposent sur une extrapolation des données résultant de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001. À la lumière des informations fournies par le personnel, l'actuaire et le vérificateur externe du régime, le Comité de vérification estime que les états financiers reflètent correctement la situation financière du régime. Il en a recommandé l'approbation aux membres du Comité de retraite.



Louise Laflamme
Présidente du Comité de vérification
15 mai 2004

LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

Aux membres du Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations relatives aux prestations du régime au 31 décembre 2003 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.


Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.

Samson Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Comptables agréés
Le 2 avril 2004
(Le 3 mai 2004 quant aux notes 7 et 8 ainsi que l'état des obligations relatives aux prestations)

LES ÉTATS FINANCIERS ET LES NOTES AFFÉRENTES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002 (en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
PLACEMENTS		
Effets commerciaux	2 373	4 030
Obligations	444 562	411 942
Actions	746 727	605 463
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	169 030	136 423
Prêts hypothécaires	42 955	43 935
Placements alternatifs	32 368	31 524
Participation dans des fonds immobiliers	12 630	11 908
Encaisse des fiduciaires et dépôts sur marge	1 743	4 185
	1 452 388	1 249 410
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir des membres	3 889	1 851
Cotisations à recevoir des employeurs	3 475	1 639
Revenus de placements à recevoir	2 771	2 713
Transactions sur placements en voie de règlement	406	286
Autres créances à recevoir	535	575
	11 076	7 064
Immobilisations et autres actifs	373	559
Encaisse	2 908	2 772
	3 281	3 331
TOTAL DE L'ACTIF	1 466 745	1 259 805
PASSIF		
Transactions sur placements en voie de règlement	362	359
Charges à payer	1 261	962
Cotisations à rembourser	488	1 159
TOTAL DU PASSIF	2 111	2 480
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 464 634	1 257 325

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



Marc Papillon, président



Richard Laflamme, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002 (en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
REVENUS (PERTES) DE PLACEMENTS (NOTE 4)		
Revenus de placements	77 998	10 537
Pertes réalisées sur placements	(6 450)	(10 900)
Variation de la juste valeur des placements	119 994	(93 268)
	191 542	(93 631)
GESTION DES PLACEMENTS ET GARDE DES VALEURS	(3 150)	(3 587)
REVENUS NETS (PERTES NETTES) DE PLACEMENTS	188 392	(97 218)
ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT		
COTISATIONS (NOTE 5)		
Cotisations des membres	26 826	21 286
Cotisations des employeurs	25 418	20 290
Transferts d'autres régimes	4 457	3 976
Cotisations exonérées	(61)	(7 368)
	56 640	38 184
AUTRES REVENUS	68	82
REVENUS	56 708	38 266
PRESTATIONS		
Prestations de retraite	(27 691)	(25 135)
Remboursements de cotisations	(3 540)	(5 166)
Transferts à d'autres régimes	(3 083)	(3 175)
	(34 314)	(33 476)
REVENUS NETS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT	22 394	4 790
FRAIS D'ADMINISTRATION (NOTE 6)	(3 477)	(3 037)
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	207 309	(95 465)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 257 325	1 352 790
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 464 634	1 257 325

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002 (en milliers de dollars)

	2003	2002
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
AUGMENTATION (DIMINUTION) AU COURS DE L'EXERCICE		
PROVENANT DE :		
Modifications des hypothèses actuarielles	(26 956)	-
Intérêts cumulés sur les prestations	101 507	93 094
Prestations constituées	65 332	60 638
Prestations versées	(29 789)	(29 418)
Variation de la réserve pour congé de cotisations ¹	-	(6 847)
Impact de la hausse des cotisations en 2003, 2004 et 2005 sur la réserve pour insuffisance de cotisations	(5 839)	(8 717)
Perte (gain) d'expérience	3 334	(5 799)
AUGMENTATION NETTE DE LA VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	107 589	102 951
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 468 435	1 365 484
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 7)	1 576 024	1 468 435
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif net disponible pour le service des prestations	1 464 634	1 257 325
Modification de l'actif net basée sur l'écart de rendement (note 7)	115 849	233 601
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (NOTE 7)	1 580 483	1 490 926
EXCÉDENT DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT À LA VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (NOTE 8)	4 459	22 491

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1 Cette réserve représente la valeur du congé de cotisations se terminant au cours de l'année suivante. Elle était nulle au 31 décembre 2002 (6 847 000 \$ au 31 décembre 2001).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2003 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Régime ».

GÉNÉRALITÉS

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce régime est administré par un comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participant au régime ainsi que par les autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec.

Le régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et il est exempté d'impôt.

POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les fonds du régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 5).

PRESTATIONS AU TITRE DES SERVICES

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il respecte l'un des critères suivants :

- il a atteint 35 ans de service;
- il a atteint 55 ans d'âge et a accumulé 32 ans de service;
- il a atteint l'âge normal de retraite, soit 65 ans ou 60 ans pour les femmes qui participaient au régime le 1^{er} juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq (5) années les mieux rémunérées lors de sa participation au régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de soixante-cinq (65) ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les années correspondantes.

PRESTATIONS AU DÉCÈS

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix (10) ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du régime.

Au décès d'un membre non retraité ayant dix (10) ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du régime.

REMBOURSEMENT OU TRANSFERT LORS D'UNE CESSATION D'EMPLOI

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

INDEXATION

Les rentes versées sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant aux minima de la loi s'applique pour les rentes différées.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ils sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PLACEMENTS

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme.
- Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché.
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers.
- La juste valeur des unités de fonds communs représente la quote-part de la participation du régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de fonds.
- Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital.
- La juste valeur des placements alternatifs (société en commandite et fonds de couverture) est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de ces placements.
- Les contrats à terme n'ont aucune valeur comptable à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier.

CONVERSION DE DEVICES ÉTRANGÈRES

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste des revenus de placements.

IMMOBILISATIONS

Le mobilier, les équipements et les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les postes de revenus et de dépenses s'y rapportant. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le Comité de retraite s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

La politique de placement vise principalement à optimiser, avec un niveau de risque acceptable, les rendements de la caisse de retraite dans le but d'assurer le paiement des prestations actuelles et futures prévues par les dispositions présentes du règlement du régime.

Dans sa politique de placement, le Comité de retraite a adopté une répartition stratégique à long terme des placements dans plusieurs classes d'actifs et dans un grand nombre de pays, laquelle vise à réduire les risques liés à la volatilité des marchés. De plus, la politique de placement permet des déviations tactiques à cette stratégie afin de profiter des mouvements à court terme des marchés.

Pour des raisons d'économie, d'efficacité, de rapidité d'exécution et d'accessibilité à certains marchés, le Comité de retraite peut autoriser l'utilisation de produits dérivés sur des marchés organisés complètement liquides, évalués au marché quotidiennement, afin de reproduire des indices boursiers, obligataires ou monétaires reconnus.

La politique de placement prévoit aussi l'utilisation d'instruments financiers de couverture des monnaies afin de gérer certains risques de devises.

Toujours dans une optique de contrôle du risque en diminuant la volatilité du portefeuille, les fonds de couverture sont utilisés comme élément de diversification qui a comme caractéristique une faible corrélation avec les autres classes d'actifs.

RISQUE DE PRIX

Le risque maximum de prix encouru par le régime est équivalent à la juste valeur des placements, telle que présentée à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations.

a) Obligations

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 5,9 % (6,3 % en 2002) sur la valeur du portefeuille obligataire.

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 5,0 % au 31 décembre 2003 (5,4 % en 2002).

La valeur des obligations sans coupon est de 5 848 000 \$ à la fin de 2003 (5 098 000 \$ en 2002). Aucun coupon détaché n'est détenu à cette date.

Au 31 décembre 2003, le régime ne détient aucun instrument financier pour gérer les risques de prix reliés aux taux d'intérêt.

L'échéance des obligations, incluant les obligations déposées en contrepartie des contrats à terme (60 461 000 \$ en 2003 et 44 460 000 \$ en 2002) et excluant les obligations étrangères (40 490 000 \$ en 2003 et 36 408 000 \$ en 2002), se détaille ainsi :

ÉCHÉANCE	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Juste valeur								
Fédérales	120 926	98 474	24 150	22 340	53 502	49 602	198 578	170 416
Provinciales et garanties	93 570	64 967	25 825	48 482	49 611	51 963	169 006	165 412
Municipales	622	3 788	1 411	924	979	582	3 012	5 294
De sociétés	40 569	32 210	29 024	27 844	24 344	18 818	93 937	78 872
	255 687	199 439	80 410	99 590	128 436	120 965	464 533	419 994

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient une participation dans un fonds commun obligataire qui comporte deux volets, soit la gestion de titres au comptant et la gestion de produits dérivés. Toutes les transactions effectuées par le fonds, à effet de levier ou non, sont soumises à des limites quantitatives et des mesures de risque. Au 31 décembre 2003, la participation du Régime dans le fonds commun se chiffre à 39 904 000 \$ (36 525 000 \$ en 2002).

b) Actions

La plupart des actions détenues par le régime sont transigées sur des marchés reconnus et organisés.

Le portefeuille d'actions inclut des actions privilégiées d'une juste valeur de 2 349 000 \$ (4 161 000 \$ en 2002) dont la plupart n'ont pas de valeur nominale. Ces actions n'offrent pas un taux de dividendes fixe.

c) Placements privés

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le régime détient une participation ne sont pas transigés sur des marchés organisés, ce qui restreint les mouvements de prix de ces placements.

d) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi :

DEVICES	2003	2002
	Juste valeur	
Dollar américain	177 494	161 902
Euro	76 265	57 020
Livre sterling	52 314	38 916
Yen	41 683	27 139
Autres (23) devises (21 en 2002)	51 642	56 941
	399 398	341 918

e) Produits dérivés**Couverture de devises**

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime de retraite de l'Université du Québec peut détenir des contrats sur devises. Au 31 décembre 2003, aucun contrat n'est détenu (moins-value nette de 2 000 \$ en 2002).

Positionnement sur les marchés étrangers aux fins d'alignement sur le portefeuille de référence

Dans le but d'atteindre la proportion de placements étrangers prévue dans le portefeuille de référence, le Régime de retraite de l'Université du Québec détient, au 31 décembre 2003, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite Libor d'une durée de trois mois et pour une valeur d'engagement de 169 729 000 \$ (136 749 000 \$ en 2002) sur l'indice

S&P 500. Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés d'encaisse, dépôt sur marge et revenus de placements à recevoir (1,1 %) (1,4 % en 2002), d'effets commerciaux (28,9 %) (28,6 % en 2002), de titres à revenus fixes (35,7 %) (32,5 % en 2002) et d'une participation dans un fonds commun regroupant des fonds de couverture utilisant différentes stratégies de marché (34,3 %) (37,5 % en 2002). Ces actifs, incluant les revenus de placements à recevoir, ont une valeur totale de 169 539 000 \$ (136 985 000 \$ en 2002).

RISQUE DE CRÉDIT

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une portion significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Le portefeuille (incluant les obligations déposées en contrepartie des contrats à terme) montre les concentrations suivantes :

OBLIGATIONS CANADIENNES (31,7 % DE L'ACTIF TOTAL) :

		2003		2002
	Indice universel Scotia Capital	Pourcentage de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
Fédérales	46,7	42,8	198 578	170 416
Provinciales et garanties	24,5	36,4	169 006	165 412
Municipales	1,3	0,6	3 012	5 294
De sociétés	27,5	20,2	93 937	78 872
	100,0	100,0	64 533	419 994

OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES (2,8 % DE L'ACTIF TOTAL) :

		2003		2002
	Pourcentage de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES :				
Brésil	18,7	7 560		4 791
Mexique	10,3	4 154		4 296
Autres pays	24,6	10 005		6 324
EUROPE :				
Russie	12,6	5 106		5 811
Autres pays	7,0	2 842		2 170
PACIFIQUE/ASIE :				
Indonésie	6,1	2 466		1 868
Autres pays	12,0	4 859		6 506
AFRIQUE/MOYEN-ORIENT :				
Algérie	3,1	1 247		1 449
Autres pays	5,6	2 251		3 193
	100,0	40 490		36 408

ACTIONS CANADIENNES (32,1 % DE L'ACTIF TOTAL) :

		2003		2002
	S&P/TSX	Pourcentage de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
Services financiers	31,2	31,6	148 431	122 842
Matières premières	17,5	16,6	77 722	58 387
Énergie	14,2	13,6	63 919	53 833
Consommation discrétionnaire	7,1	8,5	39 713	28 970
Produits industriels	7,5	7,3	34 242	30 120
Technologies de l'information	6,3	6,4	30 086	18 119
Télécommunications	5,2	5,2	24 487	19 501
Autres secteurs	11,0	10,8	50 885	47 002
	100,0	100,0	469 485	378 774

ACTIONS ÉTRANGÈRES (18,9 % DE L'ACTIF TOTAL) :

		2003	2002
	Pourcentage de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
AMÉRIQUES :			
États-Unis	16,3	45 257	27 840
Autres pays (2) (4 en 2002)	1,8	4 871	8 594
EUROPE :			
Royaume-Uni	19,6	54 426	39 793
France	8,4	23 303	18 498
Suisse	5,6	15 590	12 503
Allemagne	5,5	15 120	8 916
Autres pays (14) (15 en 2002)	16,5	45 711	38 294
PACIFIQUE/ASIE :			
Japon	15,0	41 528	26 968
Autres pays (11) (12 en 2002)	9,7	26 947	38 327
AFRIQUE/PROCHE ET MOYEN-ORIENT :			
4 pays (5 en 2002)	1,6	4 489	6 957
	100,0	277 242	226 690

Prêts hypothécaires

Ce véhicule de placement est utilisé aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Les prêts hypothécaires, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont, à l'exception d'une, réparties à travers le Québec. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada, et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Placements alternatifs

Les placements alternatifs sont composés d'un fonds regroupant plusieurs fonds utilisant diverses stratégies de placement (« fonds de couverture ») pour une juste valeur de 15 854 000 \$ (17 866 000 \$ en 2002) et de sociétés en commandite, pour une juste valeur de 16 514 000 \$ (13 658 000 \$ en 2002). Les sociétés en commandite se répartissent ainsi :

	2003			2002		
	Capital engagé	Capital souscrit	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Juste valeur
Sociétés canadiennes	40 000	9 418	5 145	30 000	9 481	6 903
Sociétés étrangères	35 525	14 053	11 369	41 197	7 406	6 755
	75 525	23 471	16 514	71 197	16 887	13 658

4. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus (pertes) provenant des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Gains (pertes) réalisé(e)s		Variation juste valeur		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Produits dérivés et actifs déposés en contrepartie	42 641	(29 158)	429	211	(10 525)	(255)	32 545	(29 202)
Encaisse, effets commerciaux	160	127	-	-	(145)	59	15	186
Obligations	20 803	22 354	7 705	3 035	3 741	13 567	32 249	38 956
Actions	11 778	14 236	(7 234)	(16 896)	130 448	(104 834)	134 992	(107 494)
Prêts hypothécaires	3 199	3 190	-	-	(42)	(43)	3 157	3 147
Placements alternatifs	(1 627)	(674)	(573)	(204)	(3 277)	(2 004)	(5 477)	(2 882)
Fluctuation des taux de change	(123)	(180)	(6 823)	2 925	-	(1)	(6 946)	2 744
Autres revenus de placements	1 167	642	46	29	(206)	243	1 007	914
	77 998	10 537	(6 450)	(10 900)	119 994	(93 268)	191 542	(93 631)

5. COTISATIONS

En vertu du règlement du régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite pour 2002 était de 7,2 % (congé de cotisations en janvier et février 2002). Pour 2003, le taux de cotisation est de 7,8 %. À compter de janvier 2004, le taux de cotisation passe à 8,4 % et celui pour 2005 sera fixé en juin 2004.

Ce taux, appliqué au traitement du participant dont on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties.

Les cotisations se détaillent ainsi :

	2003	2002
MEMBRES		
Cotisations de l'année courante	25 134	20 159
Ajustements d'années antérieures	102	71
Rachats d'années de service	1 538	970
Cotisations additionnelles	52	86
	26 826	21 286
Cotisations exonérées	(30)	(3 685)
	26 796	17 601
EMPLOYEURS		
Cotisations de l'année courante	25 134	20 159
Ajustements d'années antérieures	99	79
Rachats d'années de service	185	52
	25 418	20 290
Cotisations exonérées	(31)	(3 683)
	25 387	16 607

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	Placements		Admin. règlement		Admin. générale		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Salaires, avantages sociaux et formation	178	141	1 002	825	936	746	2 116	1 712
Déplacements et réunions	34	30	32	20	63	87	129	137
Dépenses d'opération	18	13	319	306	184	178	521	497
Frais externes	55	60	277	309	153	95	485	464
Autres dépenses	7	6	134	136	85	85	226	227
	292	250	1 764	1 596	1 421	1 191	3 477	3 037

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Le cabinet d'actuaire Morneau Sobeco a établi la valeur actuarielle au 31 décembre 2003 sur la base d'une extrapolation des résultats au 31 décembre 2001, date de la dernière évaluation actuarielle complète.

La valeur actuarielle des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de projection des prestations pour les services accumulés à date. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4100 des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés) sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

Rendement de l'actif	8,0 %
Frais de gestion	0,5 %
Augmentation des échelles salariales	4,5 %
Taux d'indexation des rentes	4,0 %

En plus du 4,5 % d'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Toutefois, afin de refléter l'effet de la situation économique actuelle, un taux de 2,5 % en plus de l'échelle des salaires a été utilisé dans les hypothèses actuarielles relatives aux augmentations de salaires pour les années 2002 à 2006. L'hypothèse d'indexation des rentes est de 2,5 % pour les années 2002 à 2006. Quant à l'hypothèse de rendement de l'actif, elle est de 7,5 % en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Dans le cas de l'extrapolation des résultats du 31 décembre 2002 à partir des données du 31 décembre 2001, les hypothèses précitées ont été utilisées de 2002 à 2004.

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées). L'évaluation actuarielle est basée sur la juste valeur des éléments d'actif, modifiée pour tenir compte d'une partie de la différence entre le rendement réel (i.e. net de l'inflation et des augmentations de salaire) effectif et le rendement réel selon les hypothèses actuarielles. La différence précitée est graduellement portée aux éléments d'actif au taux annuel de 20 % et le solde de 80 % est porté en réserve.

La partie excédentaire à la juste valeur prise en compte est de 115 849 000 \$ au 31 décembre 2003 (233 601 000 \$ au 31 décembre 2002).

8. CAPITALISATION

Au 31 décembre 2003, une extrapolation des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001 effectuée par Morneau Sobeco montre un surplus actuariel s'élevant à 4 459 000 \$ alors que les résultats au 31 décembre 2002 indiquaient un surplus de 22 491 000 \$, soit une diminution de 18 032 000 \$, donnant ainsi un taux de capitalisation de 100,3 % en 2003 par rapport à 101,5 % en 2002.

9. PROGRAMMES DE RETRAITE ANTICIPÉE

Un programme de retraite anticipée a débuté le 1^{er} février 2002 pour se terminer le 31 janvier 2003. Il visait les participants comptant 20 ans de service et 60 ans d'âge. La réserve actuarielle pour couvrir ce programme s'élevait à 2 455 000 \$ au 31 décembre 2002.

10. ENGAGEMENTS

Le Régime de retraite de l'Université du Québec loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 septembre 2006. Toutefois, un contrat de sous-location a été signé en mars 2002, prévoyant l'aménagement d'une partie du personnel dans un autre local du même édifice. Le contrat de sous-location permet l'utilisation du local supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2006.

Les loyers futurs comprennent les paiements suivants d'ici le 30 septembre 2006 :

2004	2005	2006 (9 mois)	Total
182	184	140	506

Tel que stipulé dans le protocole établissant les conditions de travail du personnel du secrétariat du régime de retraite, un employé régulier qui répond à certaines conditions d'admissibilité et qui désire se prévaloir d'une retraite anticipée reçoit une compensation forfaitaire pouvant aller jusqu'à 100% de son salaire annuel. À cet égard, le régime prévoit déboursier une somme de 217 000 \$ en 2004.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2002 ont été vérifiés par un autre cabinet d'experts-comptables et réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

LES STATISTIQUES

	1999	2000	2001	2002	2003
Participants	6 336	6 301	6 548	6 979	7 301
Ex-participants	1 087	1 402	1 299	843	859
Retraités	1 000	1 026	1 165	1 268	1 414
Total	8 423	8 729	9 012	9 090	9 574
Âge moyen des participants actifs	45,3 ans	45,9 ans	46,1 ans	46,1 ans	46,1 ans
Augmentation de l'âge moyen	6,0 mois	7,2 mois	2,4 mois	0,0 mois	0,0 mois
Âge moyen des retraités	65,8 ans	66,6 ans	66,4 ans	66,6 ans	66,6 ans
Rente annuelle moyenne ¹	19 219 \$	19 195 \$	19 790 \$	20 279 \$	20 554 \$
Taux annuel d'indexation des rentes ²	0,9 %	1,6 %	2,5 %	3,0 %	1,6 %
En provenance d'un autre régime	39	56	86	54	77
Vers un autre régime	21	29	53	74	104
Taux de capitalisation du régime (actif au coût ajusté)	111,8 %	108,3 %	105,6 %	101,5 % ³	107,5 % ³
Taux d'intérêt versé sur les contributions accumulées des membres	23,96 %	0,00 %	- 5,60 %	- 7,48 %	14,78 %
Frais d'administration de l'actif	0,17 %	0,16 %	0,21 %	0,21 %	0,26 %
Frais de gestion et de garde de l'actif	0,31 %	0,34 %	0,28 %	0,30 %	0,23 %

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

LES RETRAITÉS

	1990		1993		1996		1999		2002		2003	
	%		%		%		%		%		%	
< 65 ans	111	33,4	140	32,2	319	44,7	464	46,4	572	45,1	645	45,6
65-79 ans	205	61,8	262	60,4	345	48,4	468	46,8	594	46,9	663	46,9
80 ans et +	16	4,8	32	7,4	49	6,9	68	6,8	102	8,0	106	7,5
	332		434		713		1 000		1 268		1 414	

LES PARTICIPANTS

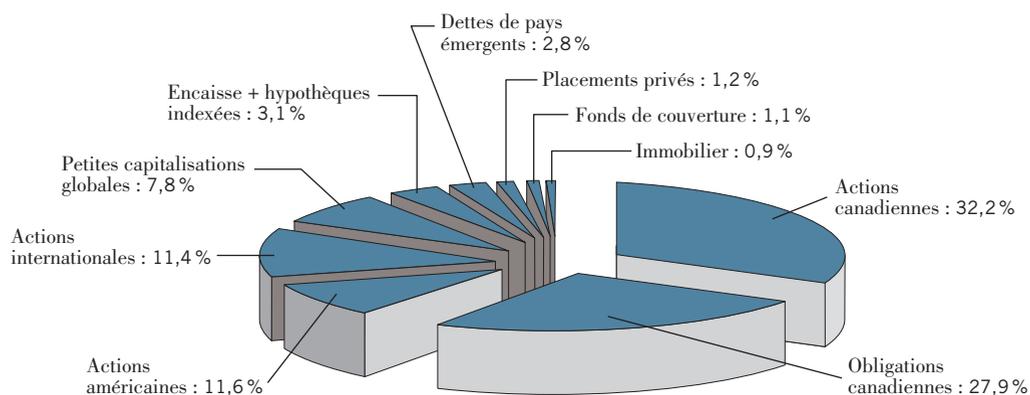
	1990		1993		1996		1999		2002		2003	
	%		%		%		%		%		%	
< 40 ans	2 291	44,6	2 358	37,9	1 902	30,3	1 522	24,0	1 579	22,6	1 682	25,5
40 - 54 ans	2 514	49,0	3 415	54,9	3 848	61,4	4 071	64,3	4 230	60,6	4 277	58,6
55 ans et +	329	6,4	451	7,2	520	8,3	743	11,7	1 170	16,8	1 352	18,5
	5 134		6 224		6 270		6 336		6 979		7 301	

1 Incluant les rentes de survivants.

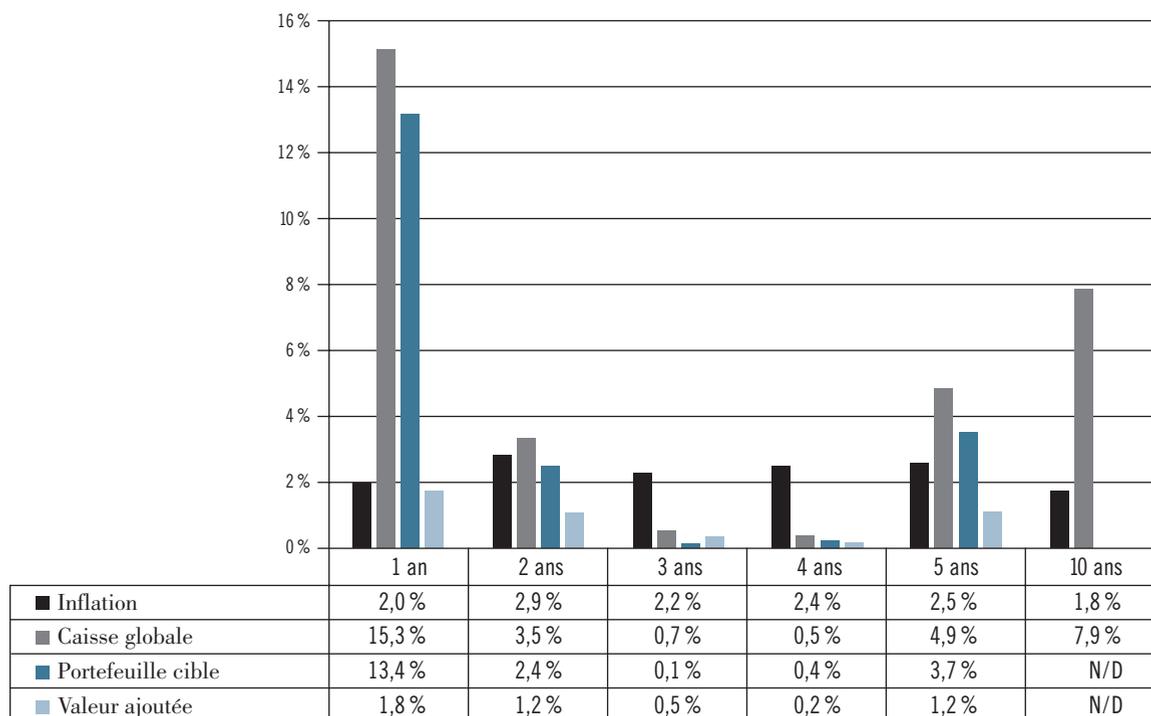
2 3,2 % en 2004.

3 Estimation.

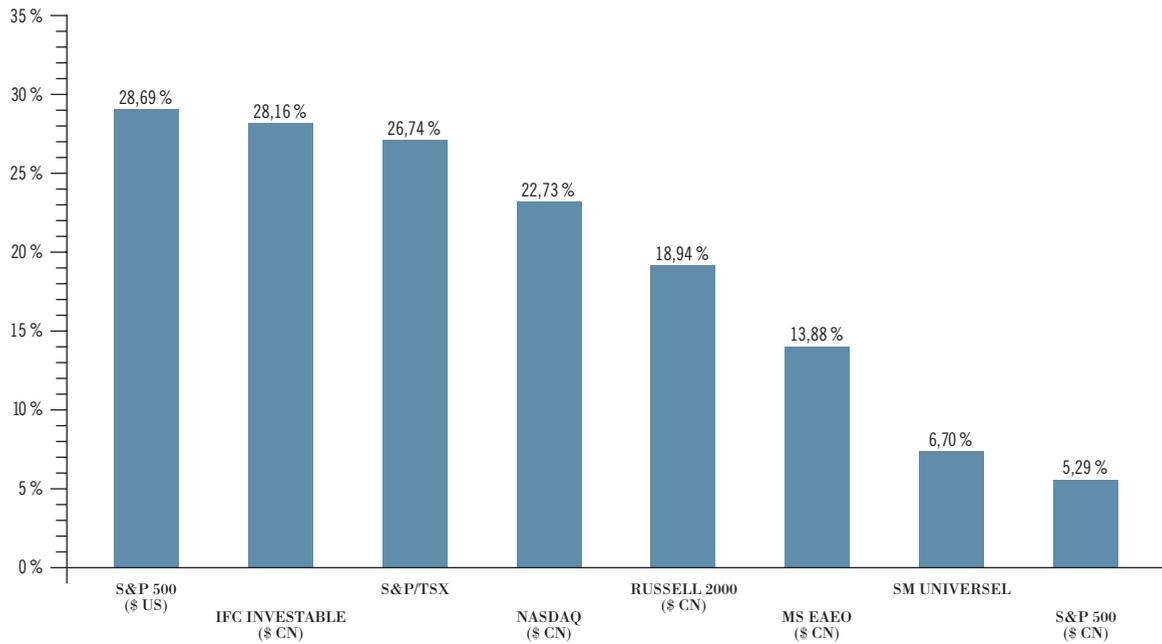
LA RÉPARTITION DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2003



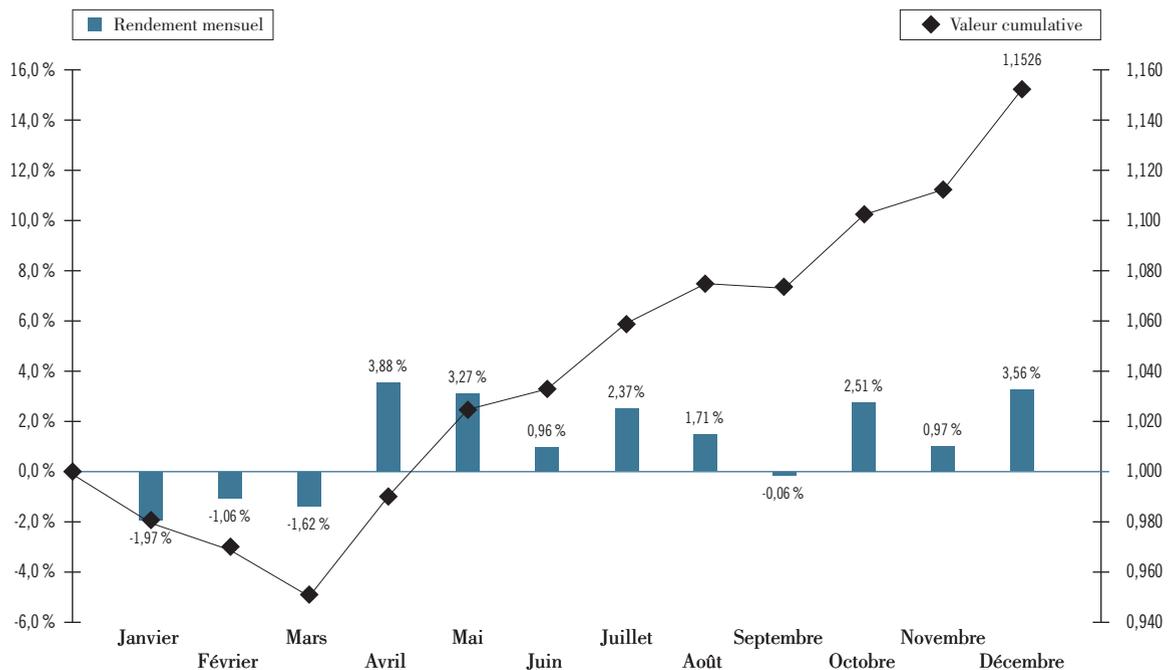
LES RENDEMENTS ANNUALISÉS DE LA CAISSE GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2003



LE RENDEMENT DES INDICES AU 31 DÉCEMBRE 2003 (1 an)



LES RENDEMENTS MENSUELS DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2002 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2003



LES PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE

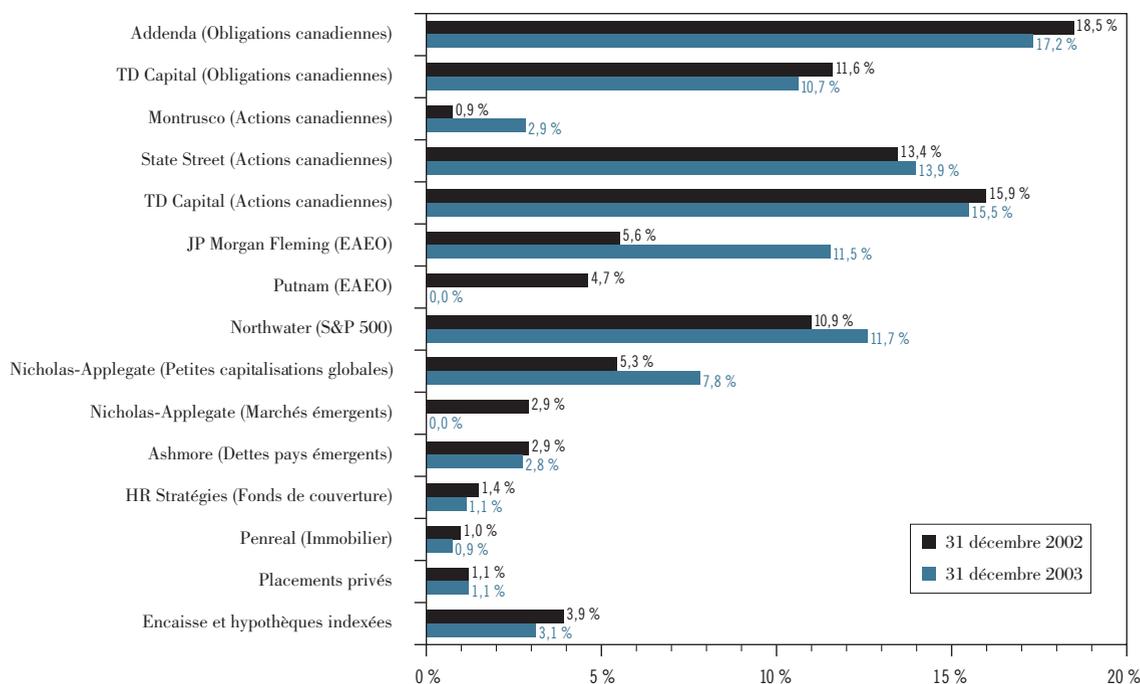
ANNÉE	Rendement										
	annuel (%)	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	
2003	15,26	3,55	0,65	0,53	4,93	5,69	6,45	7,93	8,82	7,93	
	13,44	2,38	0,11	0,37	3,71	4,81	5,66	6,92			
2002	-6,98	-5,94	-3,96	2,49	3,87	5,05	6,92	8,04	7,14	8,58	
	-7,60	-5,96	-3,65	1,41	3,16	4,41	6,02				
2001	-4,90	-2,41	5,86	6,78	7,63	9,43	10,37	9,05	10,47	9,74	
	-4,29	-1,61	4,61	6,05	7,00	8,48					
2000	0,15	11,69	10,98	11,01	12,55	13,15	11,20	12,55	11,50	12,02	
	1,16	9,37	9,73	10,03	11,23						
1999	24,56	16,82	14,89	15,88	15,95	13,16	14,45	13,01	13,42		
	18,25	14,29	13,15	13,90							
1998	9,57	10,35	13,13	13,89	11,01	12,85	11,44	12,10			
	10,47	10,68	12,49								
1997	11,13	14,95	15,36	11,37	13,51	11,76	12,47				
	10,90	13,52									
1996	18,90	17,54	11,45	14,12	11,89	12,69					
	16,20										
1995	16,20	7,90	12,56	10,20	11,49						
1994	0,20	10,79	8,27	10,34							
1993	22,50	12,55	13,95								
1992	3,40	9,90									
1991	16,80										

PERFORMANCE DE LA CAISSE GLOBALE

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

Les rendements de plus d'une année sont annualisés.

LA RÉPARTITION DES ACTIFS PAR GESTIONNAIRE



LES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

LES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE DÉSIGNÉS PAR LA CORPORATION

Daniel Bénéteau, UQAR — Luc Bergeron, UQAT — Raymond Brulotte, TÉLUQ — Martin Côté, UQAC — René Garneau, UQTR — Hélène Grand-Maître, UQO — Louise Laflamme, ENAP — Jean Lavoie, INRS — Mauro Malservisi, UQAM — Robert Nelson, ETS — Michel Quimper, UQ

LES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE DÉSIGNÉS PAR LES EMPLOYÉS, SYNDICATS OU ASSOCIATIONS

Eugène Arsenault, UQ — Vacant, TÉLUQ — Nicole Dubuc, ETS — Céline Dupuis, UQAR — Jacques Giroux, UQAT — Émile Leroux, UQO — Michel Lizée, UQAM — Marc Papillon, UQTR — Serge Potvin, UQAC — Joanne Roger, INRS — Lucie Rouillard, ENAP

LES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

Jacques Desmeules — Léo Vigneault

LES MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

René Delsanne, désigné par les membres actifs — J. Claude Lainesse, désigné par les membres inactifs et les retraités — Marcel Belleau, représentant des retraités (sans droit de vote)

LE MEMBRE INDÉPENDANT

Michel Sanschagrin

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Marie-France Gagnier — Marc Jean — Dany Rondeau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Martin Côté — Émile Leroux — Michel Lizée — Mauro Malservisi — Marc Papillon — Michel Quimper

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT

Daniel Bénéteau — René Delsanne — René Garneau — Jacques Giroux — Reynald Harpin — Jean Lavoie — Michel Lizée

LES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF D'ALLOCATION TACTIQUE

André Bineau, vice-président Placements, Caisse de retraite des policiers de la Ville de Montréal — Reynald Harpin, vice-président Placements, Caisses de retraite de l'Alcan — Richard Laflamme, directeur général du RRUQ — Louis Langlois, responsable des placements du RRUQ — Claude Lemire, consultant — Michel Lizée, président du Comité de placement du RRUQ

LES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Michel Bélanger, membre indépendant — Luc Bergeron — Lucie Rouillard — Jacques Desmeules, membre expert — Jacques Dumont, membre indépendant — Louise Laflamme — Serge Potvin

LES MEMBRES DU COMITÉ DES USAGERS DU RÉGIME DE RETRAITE

Romaine April, ENAP — Ginette Belleau, INRS — Madeleine Belzile, UQAR — Lucie Blanchet, RRUQ — Angèle Bouchard, UQAT — Michèle Breton, TÉLUQ — Sylvie Brouillette, MUSÉE — Luc Dessureault, UQAM — Lucie Dubé, UQTR — Carole Lajoie, SIUQ — Line Lespérance, UQO — Guylaine Lebel, RRUQ — Michel Montour, RRUQ — Johanne Morneau, ETS — Jacinthe Normand, UQ — Danièle Parent, UQAC — Manon Rochefort, PUQ — Luc Rouleau, OUI — Alain Vachon, RRUQ

LES PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES (AU 31 MAI 2004)

Actuaires	Morneau Sobeco	Montréal
Banque	Banque Nationale du Canada	Québec
Conseillers juridiques	Ogilvy Renault Langlois Kronström Desjardins	Québec Montréal
Gardien des valeurs	Fiducie Desjardins Fiducie State Street	Montréal Montréal et Boston

LES GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

Actions canadiennes	Monrusco Bolton Gestion de placements TD Inc. Foyston, Gordon & Payne	Montréal Montréal Toronto
Actions de petites capitalisations globales (hors Canada)	Nicholas Applegate Capital Management	San Diego
Actions de grandes capitalisations (hors Amérique du nord)	J.P. Morgan Fleming	Londres
Actions de grandes capitalisations américaines ¹	Northwater Capital Management Inc	Toronto
Dettes de pays émergents	Ashmore Investment Management	Londres
Fonds de couverture	HR Stratégies inc.	Montréal
Hypothèques indexées	Bona Vista Asset Management Limited First National Financial Corporation	Toronto Toronto
Immobilier	Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP Capital) Morguard Investments Limited Penreal Capital Management	Montréal Toronto Vancouver
Obligations canadiennes	Addenda Capital Inc. Gestion de placements TD Inc.	Montréal Montréal
Placements privés	EdgeStone Capital Partenaires GeneChem Therapeutics Management Inc. Novacap Partenaire financier Penfund Mezzanine Management Inc. Schroder Ventures Wilton Asset Management Woodside Fund	Toronto Montréal Montréal Toronto Montréal Boston Redwood Shores

LA FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC ET SES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Fédération des retraités de l'Université du Québec		
475, rue de l'Église Québec (Québec) G1K 9H7	(418) 657-4119	Roch Meynard, président
Association des retraités de l'ENAP		
4482, chemin de Cageux, app. 301 Laval (Québec) H7W 2S7	(450) 688-4793	Yvon Tremblay, président
Association des retraités de l'UQTR		
1740, rue de la Gérardière Trois-Rivières (Québec) G8Y 2C5	(819) 378-7203	Renald Cloutier, président
Association des professeurs retraités de l'UQTR		
230, rue Jonette St-Étienne-des-Grès (Québec) J0X 2P0	(819) 535-1363	Paul Gagné, président
Association des professeurs et professeurs retraités de l'UQAM		
146, rue François, app. 212 Verdun (Québec) H3E 1G3	(514) 767-1371	André Bergeron, président
Association du personnel retraité de l'UQAM		
C.P. 8888, succursale centre-ville Montréal (Québec) H3C 3P8	(450) 686-8211	Thérèse Leduc, présidente

1 Reproduction de l'indice américain S&P 500 au moyen de contrats à terme.

Association des retraités de l'UQAR 727, rue de l'Horizon Pointe-au-père (Québec) G5M 1H1	(418) 724-9201	Gaston Dumont, président
Association des retraités de l'UQAC 474, rue Chabanel Chicoutimi (Québec) G7H 3S4	(418) 543-6752	Louise Pelletier, présidente
Association des retraités de l'Université du Québec (SS) 1457, rue De Nerval Sainte-Foy (Québec) G2C 1R6	(418) 871-4036	Pierre Dionne, président
Association des personnes retraitées de la Télé-Université 670, de l'Alvergne, app. 2 Québec (Québec) G1R 2L8	(418) 527-3871	Céline Lebel, présidente
Association des retraités de l'UQO 45, rue des Capucines Gatineau (Québec) G9A 1S8	(819) 770-3910	Yves Asselin, président
Association des retraités de l'UQAT 541, rue Jean-Guy-Hamelin Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5N7	(819) 762-2026	Anne-Marie Bergeron-Cotnoir, présidente

LES NOUVEAUX RETRAITÉS EN 2003

Cette section a été retirée volontairement de la présente version électronique par respect des renseignements personnels qu'elle contenait.

LES RETRAITÉS DÉCÉDÉS EN 2003

Cette section a été retirée volontairement de la présente version électronique par respect des renseignements personnels qu'elle contenait.

LA DIRECTION DU RÉGIME



Debout, de gauche à droite :

Julie LeBel, directrice des ressources humaines et technologiques
Michel Montour, directeur de l'actuariat
Louis Langlois, directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité

Assis, de gauche à droite :

Richard Laflamme, directeur général (à compter du 5 avril 2004)
Gylaine Lebel, directrice des affaires administratives et de la gouvernance
André Robitaille, directeur exécutif (jusqu'au 4 avril 2004)

L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Comité exécutif a procédé à l'embauche d'un directeur général, M. Richard Laflamme, qui est entré en fonction le 5 avril dernier. Il prend la relève de M. André Robitaille qui quittera pour la retraite en juillet prochain. M. Laflamme, qui occupait des fonctions semblables au Mouvement Desjardins, saura sûrement faire bénéficier le régime de retraite de son expertise des vingt dernières années dans le domaine des caisses de retraite.

Nous tenons à souligner l'apport de M. Robitaille au régime de retraite. M. Robitaille a mis le régime sur pied en 1970 et en a assuré la gestion à travers différents changements législatifs, divers programmes de retraite anticipée et différents enjeux relatifs au financement. Nous lui exprimons nos meilleurs remerciements pour son dévouement et lui souhaitons une retraite bien méritée.

